



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

santé

Question écrite n° 126655

Texte de la question

M. Jean-Luc Pérat attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur le dépistage précoce et généralisé de la surdité chez le nouveau-né. Cette généralisation attendue depuis longtemps par les médecins et de nombreuses associations avait été adoptée par voie d'amendement dans le cadre du PLFSS pour 2012. Cependant, le Conseil constitutionnel a censuré la mesure, considérant qu'elle constituait un « cavalier social ». C'est pourquoi il lui demande de lui indiquer les intentions du Gouvernement pour que la généralisation du dépistage précoce de la surdité devienne rapidement effective.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Pérat](#)

Circonscription : Nord (24^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 126655

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : Santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 janvier 2012, page 808

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)